

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme - série L

FCSB

23 AOÛT 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca ou visitez le fidelity.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

■ BREF APERÇU

DATE DE CRÉATION DU FNB	20 septembre 2019	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE AU 30 JUIN 2024	151,1 millions \$	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	0,45 %	DISTRIBUTIONS	Revenu net, fin de chaque mois; gains en capital, de mi-décembre à fin décembre

■ INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 mois se terminant le 30 juin 2024)

SYMBOLE BOURSIER	FCSB	VOLUME QUOTIDIEN MOYEN	21 649 parts
BOURSE	Cboe CA	NOMBRE DE JOURS DE NÉGOCIATION	250 sur 250 jours de bourse
MONNAIE	Dollar canadien		

■ INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 mois se terminant le 30 juin 2024)

COURS DU MARCHÉ	23,68 \$ - 25,07 \$
VALEUR LIQUIDATIVE	23,74 \$ - 25,02 \$
ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN	0,21 %

Pour obtenir des renseignements à jour visant les rubriques Bref aperçu, Information sur les opérations et Information sur l'établissement du prix, visitez le fidelity.ca.

■ DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Le FNB investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens qui ont habituellement une durée d'échéance moyenne de cinq ans ou moins. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des fonds d'investissement sous-jacents. Le FNB peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 JUIN 2024)

1	Banque Royale du Canada	6,24 %
2	Banque de Montréal	5,78 %
3	La Banque Toronto-Dominion	5,22 %
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,11 %
5	La Banque de Nouvelle-Écosse	4,40 %
6	Enbridge	3,81 %
7	Ford Credit Canada Co.	2,64 %
8	TransCanada PipeLines	2,62 %
9	Bruce Power Limited Partnership	2,42 %
10	General Motors Financial of Canada	2,23 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 40,47 %

Nombre total de placements 99

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 JUIN 2024)

PAR TYPE D'ACTIF	%	PAR QUALITÉ DU CRÉDIT	%
Obligations de sociétés canadiennes	87,62 %	AAA	3,89 %
Obligations étrangères	8,75 %	AA	12,20 %
Obligations canadiennes à rendement élevé	2,64 %	A	30,81 %
Trésorerie	0,99 %	BBB	41,90 %
		BB	2,64 %
		Trésorerie et autres actifs nets	0,99 %
		Sans notation/Non disponible	7,57 %

APERÇU DU FNB

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme - série L
FCSB



■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que la volatilité de ce FNB est **FAIBLE**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

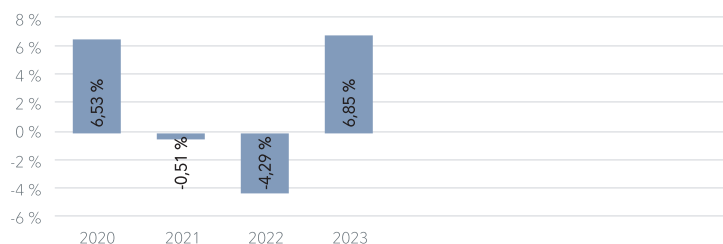
Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du FNB au cours des 4 dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB chacune des 4 dernières années. La valeur du FNB a diminué pendant 2 de ces 4 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



¹ Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des 4 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	5,1 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 051 \$
Pire rendement	-3,4 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 966 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1000 \$ dans des parts du FNB à la date de sa création aurait accumulé 1 114 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 2,3 %.

APERÇU DU FNB

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme - série L
FCSB



■ NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « écart acheteur-vendeur ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

ORDRES

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

MOMENT DE L'OPÉRATION

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

■ À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de court à moyen terme
- souhaitent tirer un revenu de leur placement

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 COURTAGES

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

2 FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 mars 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,45 % de sa valeur, ce qui correspond à 4,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,45 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,45 %

COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

APERÇU DU FNB

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme - série L
FCSB



■ ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Fidelity ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Fidelity Investments Canada s.r.i.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca